

N° au catalogue 81-595-M
ISSN 2563-626X
ISBN 978-0-660-42099-8

L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche

Résultats sur le marché du travail des compagnons autochtones au Canada



par Sophia Su et Hyeongsuk Jin

Date de diffusion : le 13 mars 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Résultats sur le marché du travail des compagnons autochtones au Canada

Introduction

Au cours des dernières décennies, le nombre d'Autochtones au Canada a augmenté de façon constante. Dans le cadre du plus récent recensement (2021), 1,8 million d'Autochtones ont été dénombrés, ce qui représente une augmentation de 9,4 % par rapport à 2016¹. À titre comparatif, la croissance de la population non autochtone au cours de la même période s'est chiffrée à 5,3 %.

Les résultats du Recensement de 2021 ont également montré une tendance observée dans les recensements précédents, à savoir que la population autochtone est plus jeune que la population non autochtone de près d'une décennie.

Bien que le nombre d'Autochtones au Canada ait augmenté de façon constante et que la population autochtone soit plus jeune que la population non autochtone, les Autochtones ont généralement un taux d'activité et d'emploi plus faible et un taux de chômage plus élevé sur le marché du travail comparativement à leurs homologues non autochtones, surtout dans les professions qui ont tendance à exiger un niveau de scolarité plus élevé². L'écart actuel entre le niveau de scolarité postsecondaire des Autochtones et celui des non-Autochtones au Canada y contribue probablement.

Des efforts pour s'attaquer à ces inégalités et faire progresser la réconciliation avec les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit sont déployés au moyen de diverses organisations et ententes gouvernementales. Par exemple, le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec les Autochtones pour mieux soutenir leurs plans en matière d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, et pour reconnaître et promouvoir les manières autochtones de savoir, d'être et de faire. En outre, des investissements ont été effectués pour appuyer les services sociaux, les services de santé et les services d'enseignement^{3,4}.

Au Canada, la formation professionnelle est un cheminement scolaire important. Il s'agit d'une voie que de nombreux étudiants de niveau postsecondaire empruntent pour obtenir une formation pratique dans un métier ou une profession. Ces étudiants peuvent ensuite devenir des gens de métier qualifiés dans des industries essentielles et à forte demande, comme la construction, le transport, la technologie de l'information et du numérique, et le secteur des services.

Au cours des dernières années, le nombre de nouvelles inscriptions aux programmes d'apprentissage n'a pas suivi le rythme de la demande de gens de métier qualifiés. Le vieillissement de la main-d'œuvre, particulièrement au sein de la population non autochtone, combiné à d'importants investissements dans l'infrastructure, a fait augmenter la demande de gens de métier qualifiés.

Des obstacles à la participation et à la réussite persistent dans les métiers spécialisés pour certains groupes clés, y compris les Autochtones, les femmes et les groupes racisés. Le fait de comprendre la représentation des Autochtones et leurs résultats en tant que compagnons peut conduire à une plus grande diversité et à une meilleure inclusion dans les métiers spécialisés, ainsi qu'à une augmentation de l'offre de main-d'œuvre⁵. La présente étude permet d'examiner les résultats sur le marché du travail des compagnons des Premières Nations (dans une réserve et hors réserve), des compagnons métis et des compagnons inuit récemment certifiés au Canada.

1. Statistique Canada (2022a).

2. Le présent article repose sur l'Enquête sur la population active et couvre la période de 2007 à 2015 dans le but de donner un aperçu de la participation de la population autochtone vivant hors réserve aux activités du marché du travail dans les 10 provinces du Canada comparativement à la population non autochtone (Statistique Canada, 2017).

3. Dans le budget de 2019, le gouvernement du Canada a proposé d'importants investissements pour faire progresser les priorités établies par les Premières Nations, les Métis et les Inuit. Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones pour mieux répondre à leurs priorités et appuyer leurs plans en matière d'autonomie gouvernementale, d'autodétermination et leur travail en cours pour la reconstruction des nations. Ces efforts contribueront à faire progresser le travail essentiel de réconciliation (gouvernement du Canada, 2019).

4. Gouvernement du Canada (2020).

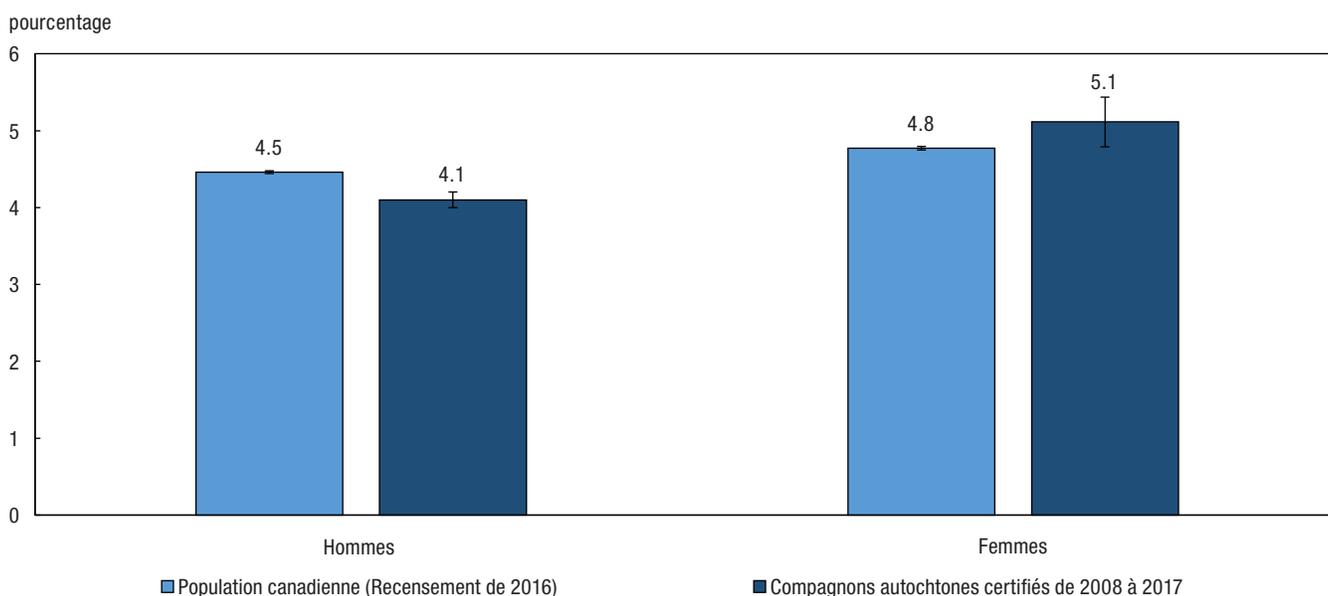
5. Les compagnons sont les personnes qui ont réussi l'examen de qualification et qui ont reçu leur certificat de qualification professionnelle de l'autorité responsable de l'apprentissage. On peut devenir un compagnon par l'intermédiaire d'une formation d'apprenti ou passer l'examen sans être inscrit comme apprenti. Lorsqu'une distinction est nécessaire, une personne dans ce second groupe est appelée un travailleur qualifié.

Les hommes des Premières Nations sont sous-représentés parmi les compagnons autochtones

Selon le Recensement de 2016, les hommes autochtones représentaient 4,5 % de la population du Canada, tandis que les femmes autochtones en représentaient 4,8 %. Parmi les compagnons autochtones âgés de 18 à 64 ans qui ont reçu leur certificat de 2008 à 2017, 4,1 % étaient des hommes autochtones et 5,1 % étaient des femmes autochtones. Dans l'ensemble, la représentation des Autochtones parmi les compagnons récemment certifiés était comparable à leur proportion dans la population canadienne.

Graphique 1

Pourcentage d'Autochtones au sein de la population canadienne âgés de 18 à 64 ans dans le cadre du Recensement de 2016, et pourcentage de compagnons autochtones certifiés de 2008 à 2017, âgés de 18 à 64 ans en 2016, selon le sexe



Note : Les barres d'erreur représentent l'intervalle de confiance de 95 % dans les estimations.

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2017, et Recensement de 2016).

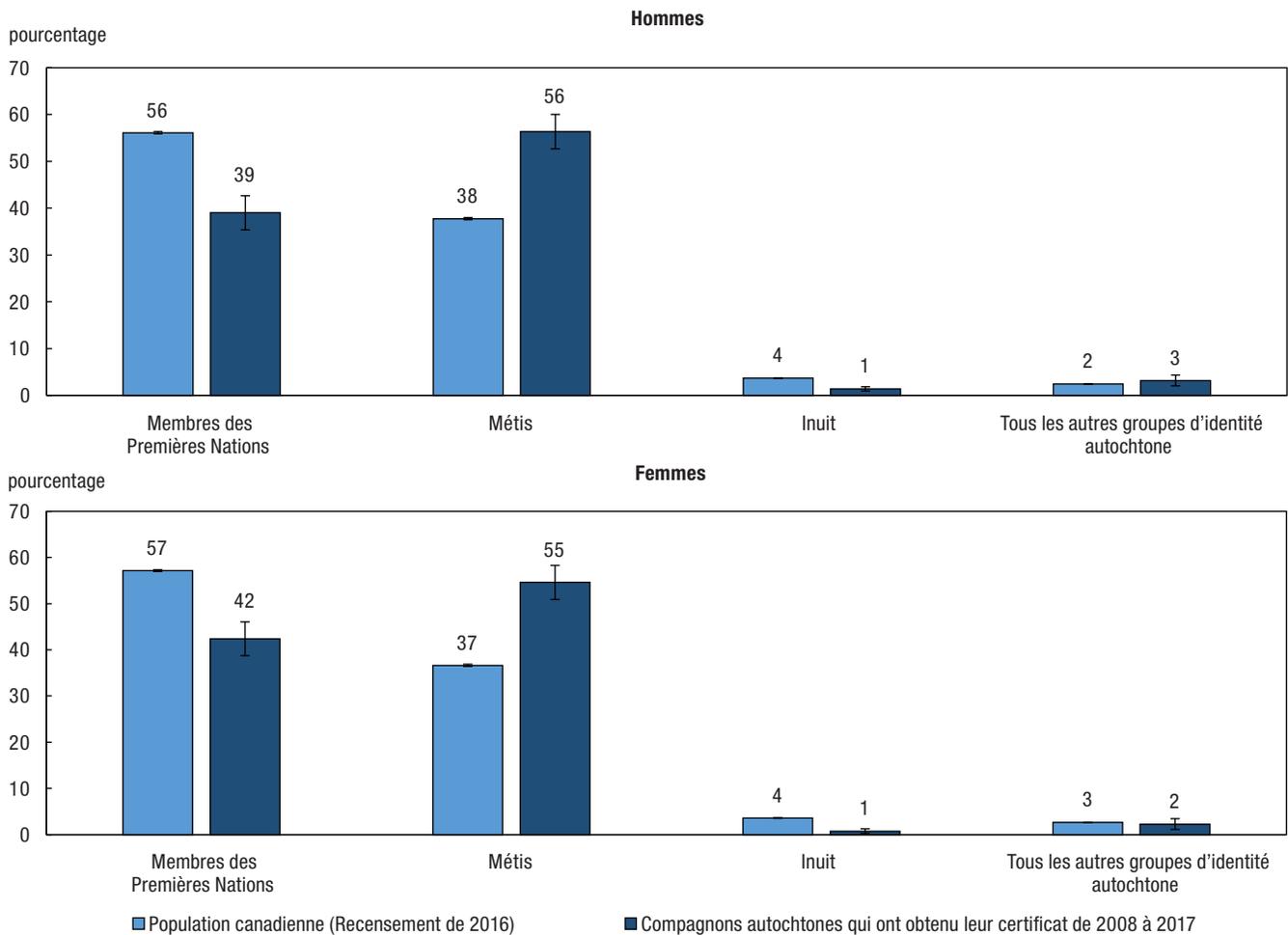
Toutefois, la représentation des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuit au sein de la population des compagnons était différente de leur représentation au sein de la population canadienne. Par exemple, parmi les Autochtones âgés de 18 à 64 ans au Canada, plus de la moitié (56 % des hommes et 57 % des femmes) se sont identifiés comme membres des Premières Nations. Malgré cela, les hommes (39 %) et les femmes (42 %) des Premières Nations étaient sous-représentés parmi les compagnons autochtones.

En revanche, les hommes métis (38 %) et les femmes (37 %) métisses représentaient moins des deux cinquièmes de la population autochtone au Canada, mais les hommes métis (56 %) et les femmes (55 %) métisses représentaient plus de la moitié des compagnons autochtones, ce qui est la plus grande proportion de compagnons et de compagnes autochtones.

Parmi les Inuit et tous les autres groupes d'identité autochtone, la représentation était semblable parmi la population autochtone au Canada et les compagnons et les compagnes.

Graphique 2

Répartition de chaque groupe d'identité parmi les Autochtones dans le cadre du Recensement de 2016 et parmi les compagnons autochtones qui ont obtenu leur certificat de 2008 à 2017, âgés de 18 à 64 ans, selon le sexe



Note : Les barres d'erreur représentent l'intervalle de confiance de 95 % dans les estimations.

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2017, et Recensement de 2016).

Les compagnons autochtones de sexe masculin sont moins susceptibles de travailler dans des milieux de travail syndiqués que leurs homologues non autochtones

L'affiliation syndicale est un indicateur important lorsqu'on tient compte des résultats sur le marché du travail. Les avantages obtenus dans le cadre d'un processus de négociation collective peuvent grandement améliorer la vie personnelle et professionnelle des membres d'un syndicat. Par exemple, des échelles salariales établies en fonction de l'expérience et du niveau de certification peuvent se traduire par des milieux de travail plus équitables. Parallèlement, les heures de travail, les congés et les heures supplémentaires convenus collectivement peuvent aider les membres du syndicat à trouver un bon équilibre entre le travail et la vie personnelle. Les autres avantages généralement associés à un milieu de travail syndiqué comprennent une sécurité d'emploi, une formation, des soins de santé, des régimes de pension et des normes améliorées de santé et de sécurité.

Parmi ceux qui ont obtenu un certificat de 2008 à 2017, un peu moins de la moitié (48,1 %) des compagnons autochtones de sexe masculin versaient des cotisations syndicales un an après la certification. La proportion était légèrement plus élevée chez leurs homologues non autochtones (50,6 %). Ces différences d'affiliation syndicale peuvent être en grande partie attribuables aux différences entre les secteurs de compétence où les

compagnons autochtones et non autochtones travaillent. Plus précisément, comme nous l'examinerons plus tard, les Autochtones sont plus nombreux dans l'Ouest canadien, où l'affiliation syndicale est globalement plus faible que dans d'autres régions du Canada.

De plus, un peu moins du tiers (31 %) des compagnons non autochtones de sexe masculin avaient un régime de pension agréé fourni par l'employeur, comparativement au quart (26 %) des compagnons autochtones.

En revanche, chez les femmes, les compagnes autochtones étaient plus susceptibles que leurs homologues non autochtones de travailler dans un milieu de travail syndiqué. Toutefois, les résultats variaient d'un groupe d'identité à l'autre (voir le tableau 1 en annexe).

La mobilité interprovinciale est plus élevée chez les compagnons autochtones que chez les compagnons non autochtones

La mobilité interprovinciale⁶ permet aux personnes de chercher des occasions d'emploi dans d'autres marchés du travail qui peuvent offrir des emplois mieux rémunérés ou dans lesquels il existe des pénuries de compétences⁷. Cela revêt une importance particulière, car les préoccupations continuent de croître en raison du resserrement des marchés du travail et des déséquilibres régionaux en matière de main-d'œuvre qualifiée⁸. La mobilité interprovinciale est facilitée par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage dans le cadre du programme du Sceau rouge⁹ et par le gouvernement du Canada grâce à des investissements dans l'éducation et au remboursement des frais de réinstallation afin d'aider les travailleurs de métiers à occuper des emplois partout au pays¹⁰.

Des taux plus élevés de mobilité interprovinciale ont été observés chez les compagnons autochtones certifiés de 2008 à 2017, un an après la certification. Les hommes autochtones étaient près de deux fois plus susceptibles d'obtenir une certification dans un secteur de compétence différent de leur lieu de résidence ou d'emploi, comparativement à leurs homologues non autochtones (15 % par rapport à 8 %). Les femmes autochtones étaient également plus mobiles que leurs homologues non autochtones. En particulier, la proportion de femmes des Premières Nations qui étaient mobiles (9 %) était près de deux fois plus élevée que celle observée chez les femmes non autochtones (5 %).

Les compagnons autochtones sont plus susceptibles de terminer une formation d'apprenti que de passer l'examen de qualification

Bien que les formations d'apprenti soient habituellement considérées comme la principale voie d'accès aux métiers,¹¹ il existe deux grandes voies pour devenir un compagnon certifié au Canada. La première consiste à suivre un programme de formation d'apprenti, dans le cadre duquel les apprentis doivent être inscrits par un employeur auprès de leur autorité provinciale ou territoriale, puis effectuer des heures en cours d'emploi sous la supervision d'un compagnon qualifié, en plus des exigences de formation technique scolaire¹². Les apprentis sont alors admissibles à un examen de qualification et, s'ils le réussissent, ils ont droit au titre de compagnon certifié. La deuxième voie est pour ceux qui ont déjà une vaste expérience dans le métier. Les membres de ce deuxième groupe, que l'on appelle les travailleurs qualifiés, peuvent passer l'examen sans avoir suivi ou même commencé un programme de formation d'apprenti au Canada. Lorsque les travailleurs qualifiés réussissent leur examen de certification respectif, ils deviennent des compagnons certifiés.

6. La mobilité des compagnons est mesurée en comparant leur secteur de certification à leur secteur de résidence ou d'emploi, un an après leur certification. Les compagnons sont considérés comme mobiles s'ils ont vécu ou travaillé à l'extérieur de la province ou du territoire où ils ont reçu leur certificat un an après son obtention. La même définition est utilisée dans les tableaux 37-10-0205 et 37-10-0204-01. Voir le guide de référence technique pour plus de détails (Statistique Canada, 2021).

7. Bernard, Finnie et St-Jean (2008).

8. Mai (2019) et Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (2020).

9. Le Programme du Sceau rouge est un programme qui établit des normes communes pour évaluer les compétences des gens de métier partout au Canada. Après avoir réussi l'examen du Sceau rouge, les personnes de métiers reçoivent la mention Sceau rouge sur leur certificat de métier de leur province ou territoire. Cette mention permet aux compagnons de faire reconnaître leurs compétences partout au Canada, facilitant ainsi la mobilité de la main-d'œuvre (Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, 2020).

10. Dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il s'engageait à améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre en aidant les gens de métier à occuper des emplois partout au Canada en accordant une reconnaissance fiscale jusqu'à 4 000 \$ par année en frais de déplacement et de réinstallation temporaire admissibles aux gens de métier et aux apprentis admissibles (gouvernement du Canada, 2022).

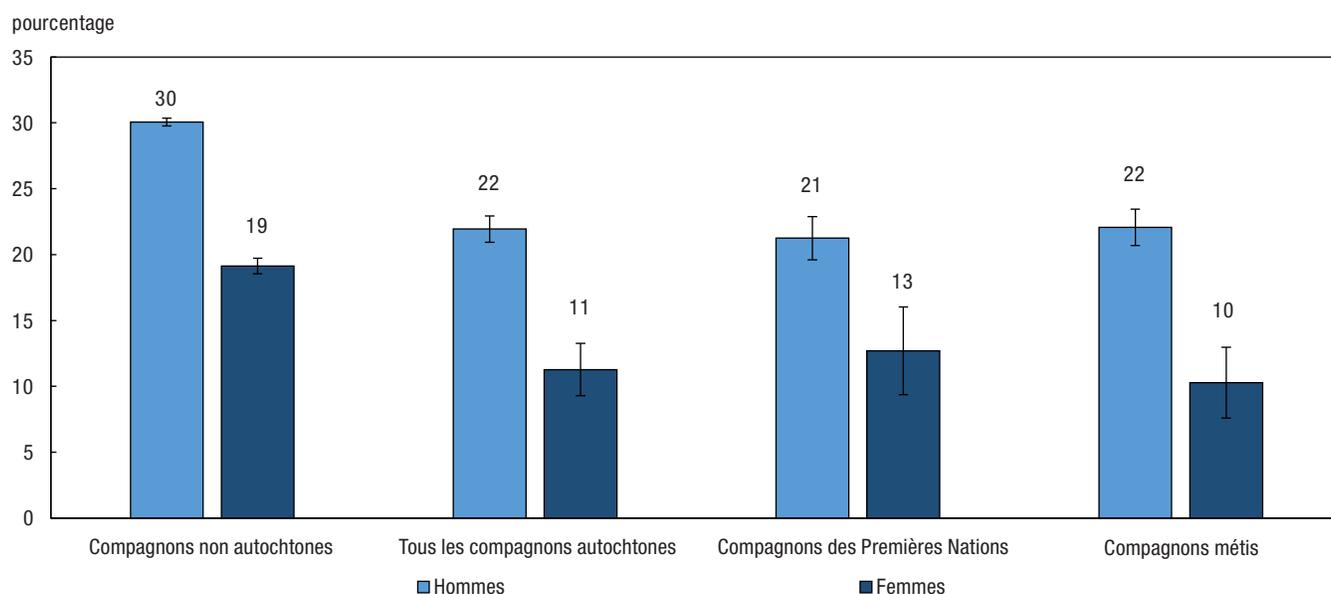
11. Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (2014).

12. Les détails varient selon les métiers et les secteurs de compétence, mais les apprentis doivent habituellement consacrer de 85 % à 90 % de leurs heures de formation à la formation en cours d'emploi et les 10 % à 15 % restants à la formation technique en classe. La durée nominale d'une formation complète varie d'un à cinq ans, mais de nombreux apprentis nécessitent plus de temps avant de recevoir leur certificat (Jin, Langevin, Lebel et Haan, 2020).

Les compagnons autochtones, dans l'obtention de leur certificat de métier, étaient plus susceptibles de terminer une formation d'apprenti que de passer l'examen (graphique 3). Le tiers des hommes non autochtones et près du cinquième des femmes non autochtones ont passé l'examen de qualification sans formation d'apprenti. En revanche, ces chiffres étaient inférieurs de près de 10 points de pourcentage pour les compagnons et les compagnes des Premières Nations ou des Métis.

En général, les travailleurs qualifiés ont tendance à avoir de moins bons résultats sur le marché du travail que ceux qui suivent la voie plus traditionnelle de la certification dans le cadre d'un programme d'apprentissage. Par exemple, en 2018, quatre ans après la certification, le revenu d'emploi médian des personnes qui ont terminé un programme d'apprentissage était de 5,5 % supérieur au revenu des travailleurs qualifiés. L'une des raisons qui expliquent cette différence est que les compagnons qui ont terminé une formation d'apprenti avaient probablement accès à une formation de meilleure qualité et à des réseaux professionnels.

Graphique 3
Pourcentage de travailleurs qualifiés parmi les compagnons certifiés de 2008 à 2017, selon le sexe et l'identité autochtone



Note : Les barres d'erreur représentent l'intervalle de confiance de 95 % dans les estimations.

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2017, et Recensement de 2016).

Les compagnons autochtones sont plus susceptibles d'obtenir un certificat dans un métier désigné Sceau rouge

En général, les compagnons qui exercent un métier désigné Sceau rouge ont tendance à avoir un revenu médian plus élevé et à être plus mobiles que les compagnons qui n'exercent pas un métier désigné Sceau rouge^{13,14}. Cela s'explique par le fait que la mention Sceau rouge donne confiance aux employeurs et aux consommateurs quant aux connaissances et aux qualifications d'une personne de métier. Cela pourrait ensuite ouvrir la voie à des salaires plus élevés, à des emplois durables et à un avancement professionnel¹⁵.

Les compagnons autochtones étaient plus susceptibles d'obtenir la certification pour un métier Sceau rouge que les compagnons non autochtones (81 % par rapport à 76 %) (graphique 4). Parmi les compagnons autochtones, les Métis affichaient le pourcentage le plus élevé de certifications Sceau rouge, soit 83 % chez les hommes et 72 % chez les femmes.

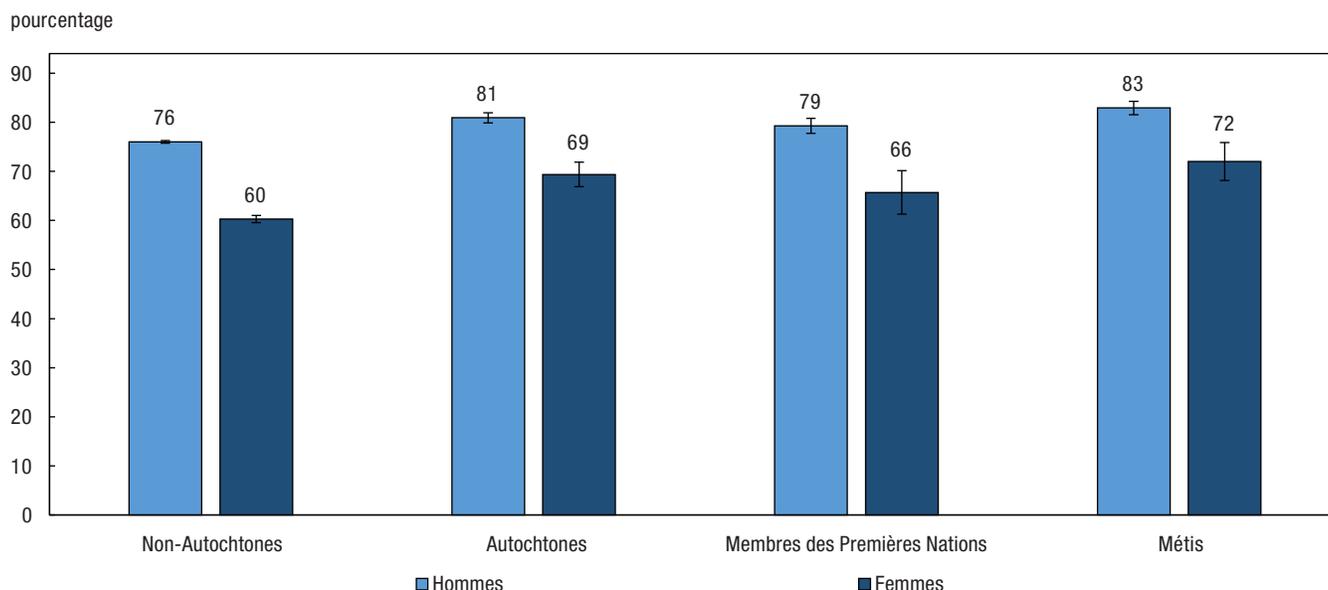
13. Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (2020).

14. Le gouvernement du Canada (2021) offre des subventions et des prêts fédéraux précis aux personnes qui suivent un programme d'apprentissage dans un métier désigné Sceau rouge, comme le Prêt canadien aux apprentis, la Subvention incitative aux femmes apprenties, la Subvention incitative aux apprentis et la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti.

15. Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (2020).

Graphique 4

Pourcentage de compagnons non autochtones et autochtones qui ont obtenu une certification pour un métier Sceau rouge de 2008 à 2017, selon le sexe et l'identité autochtone



Note : Les barres d'erreur représentent l'intervalle de confiance de 95 % dans les estimations.

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2017, et Recensement de 2016).

Les compagnons autochtones sont plus susceptibles d'obtenir la certification en tant que soudeurs que les compagnons non autochtones

En ce qui concerne le choix des métiers, des différences ont été observées entre les compagnons autochtones et non autochtones (tableau 2).

Chez les hommes, les métiers les plus courants chez les compagnons autochtones et non autochtones étaient les métiers d'électricien en construction, suivis des métiers de charpentier-menuisier, qui représentaient plus du cinquième des certifications obtenues de 2008 à 2017. En revanche, le métier de soudeur n'était pas aussi courant au sein de la cohorte masculine non autochtone. Les certifications comme soudeurs chez les hommes autochtones (7,8 %) étaient près du double de celles observées chez les hommes non autochtones (4,1 %).

Lorsqu'on compare les choix de métiers des compagnons de sexe masculin des Premières Nations et des Métis, les deux groupes étaient tout aussi susceptibles d'obtenir un certificat en tant que mécaniciens de véhicules automobiles, soudeurs et mécaniciens industriels.

Chez les femmes, le métier de coiffeuse était le plus courant parmi les compagnes autochtones (38 %) et non autochtones (40 %), et représentait les deux cinquièmes de toutes les certifications obtenues de 2008 à 2017. Quelques métiers présentaient des différences entre les femmes non autochtones et les femmes autochtones, notamment les métiers de soudeuse et d'adjointe du soutien en technologie de l'information (TI)¹⁶. Un pourcentage plus élevé de femmes non autochtones (6,6 %) que de femmes autochtones (4,4 %) ont reçu un certificat d'adjointe du soutien en TI. En revanche, le pourcentage de femmes autochtones (3,3 %) qui ont obtenu un certificat comme soudeuse était plus du double de celui des femmes non autochtones (1,3 %). Aucune différence n'a été observée entre les compagnes non autochtones et autochtones en ce qui concerne les certifications dans les 10 principaux métiers restants, comme les cuisinières, les électriciennes en construction et les charpentières-menuisières.

Parmi les compagnes autochtones, les femmes des Premières Nations étaient plus susceptibles que les femmes métisses d'obtenir la certification en tant que cuisinières et soudeuses.

16. Adjoint du soutien en TI est un métier actif non désigné Sceau rouge seulement en Ontario. Étant donné qu'un pourcentage plus faible de femmes autochtones obtiennent un certificat et résident en Ontario que de femmes non autochtones (voir les sections suivantes), cela explique probablement la différence de certifications entre les deux groupes d'identité en tant qu'adjointe du soutien en TI.

Plus de la moitié des compagnons autochtones obtiennent leur certificat dans les provinces de l'Ouest

La plupart des compagnons ont obtenu leur certificat en Ontario, au Québec ou en Alberta, bien que la répartition varie selon les cohortes autochtones et non autochtones et selon le sexe (graphique 5).

Pour les hommes non autochtones, près des deux tiers des certifications de métier ont été accordés en Ontario et au Québec. En revanche, les certifications de métier des hommes autochtones étaient réparties entre les provinces de l'Ouest, comme l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan.

Compte tenu de la taille de la population de l'Ontario, et du fait que la province offre des métiers qui ne sont pas désignés Sceau rouge, attirant des apprenties, bon nombre de compagnons y ont obtenu leur certificat. Plus de 2 compagnons non autochtones sur 5 et le tiers des compagnons des Premières Nations ont reçu leur certificat en Ontario. En revanche, pour les femmes métisses, un plus grand nombre de certificats ont été décernés en Alberta (32 %), suivie de l'Ontario (23 %).

La plupart des compagnons de sexe masculin des Premières Nations ont obtenu leur certificat en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, où vivent la plupart des membres des Premières Nations¹⁷. Bien que la population des membres des Premières Nations au Manitoba, en Alberta et en Saskatchewan était plus élevée que la population de Métis, il y avait plus de compagnons métis certifiés dans ces provinces que de compagnons des Premières Nations. De plus, les taux de certifications des hommes métis (28 %) et des femmes métisses (32 %) étaient les plus élevés en Alberta, comparativement à leurs taux de certification en Ontario (15 % pour les hommes métis et 23 % pour les femmes métisses).

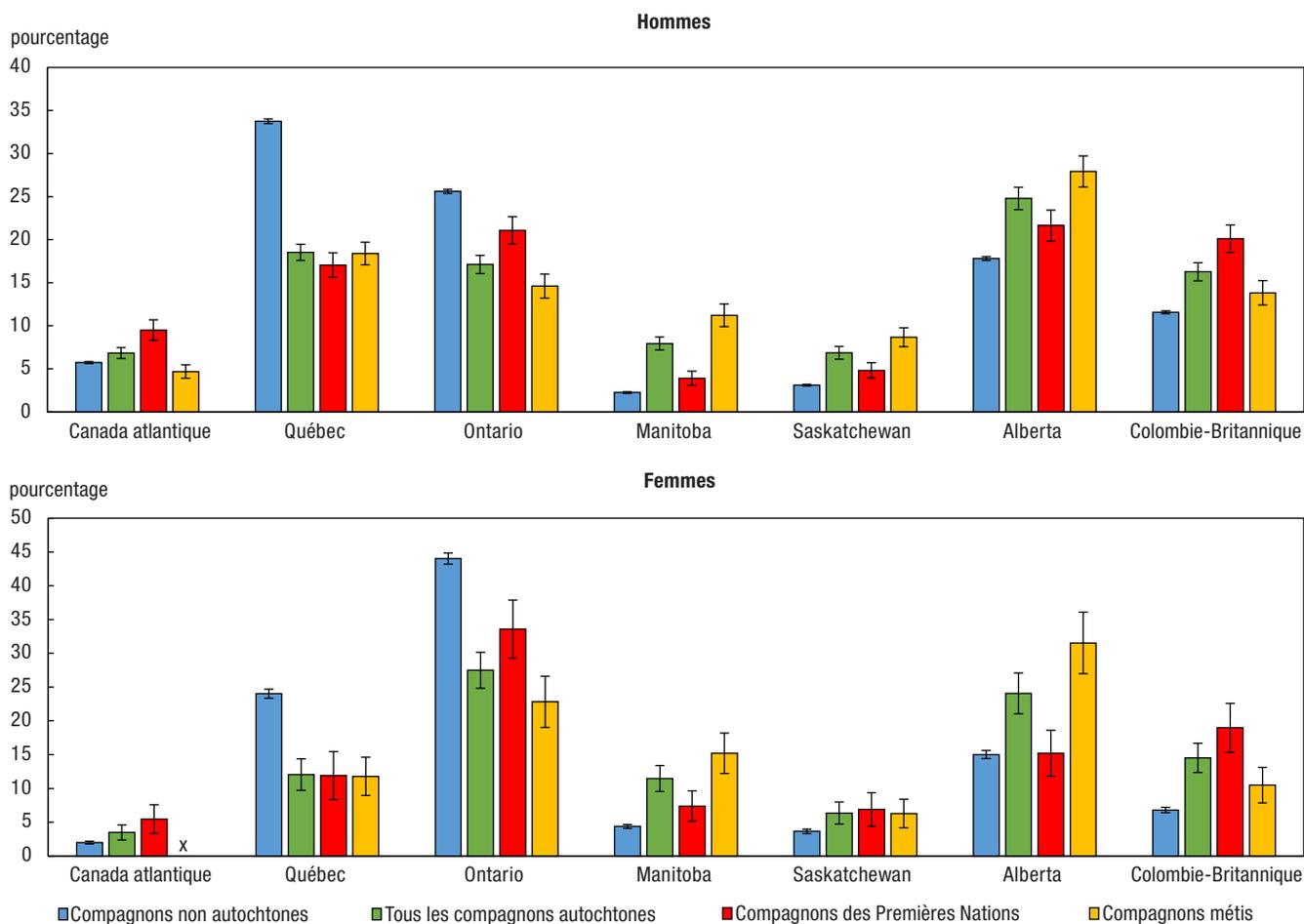
Le secteur de compétence qui a décerné la certification peut influencer le revenu d'emploi médian (entre autres facteurs; voir le tableau 3). Comme le montre le graphique 5, un plus grand nombre de compagnons autochtones ont obtenu leur certificat dans les provinces de l'Ouest (Alberta, Saskatchewan, Colombie-Britannique et Manitoba), où le revenu médian a tendance à être supérieur à celui dans les autres provinces¹⁸. En revanche, une forte proportion de compagnons non autochtones ont obtenu leur certificat au Québec, où le revenu d'emploi médian a tendance à être l'un des plus faibles parmi les secteurs de compétence et l'un des revenus médians les plus faibles de la population générale à l'échelle des provinces¹⁹.

17. Statistique Canada (2022b).

18. Pour de plus amples renseignements sur le revenu d'emploi médian des apprentis, voir le tableau [37-10-0017-01](#).

19. Le Québec a un système d'apprentissage différent du reste du Canada, qui s'applique principalement à un ensemble particulier de métiers (principalement la construction). En général, les apprentis qui cherchent à pratiquer des métiers réglementés devront d'abord suivre une formation en classe dans un cégep, un collège ou un établissement de formation. Ensuite, les apprentis doivent suivre une formation en cours d'emploi auprès d'un employeur. Pour exercer un métier réglementé dans l'industrie de la construction au Québec, les personnes doivent satisfaire à un ensemble de conditions afin d'obtenir un certificat de compétence de la Commission de la construction du Québec, ou détenir un certificat de qualification d'Emploi-Québec (Gouvernement du Québec [2021] et Commission de la construction du Québec [2021]).

Graphique 5
Région de certification des compagnons ayant obtenu un certificat de 2008 à 2017, selon l'identité autochtone et le sexe



x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : Les barres d'erreur représentent l'intervalle de confiance de 95 % dans les estimations.

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2017, et Recensement de 2016).

Les compagnons autochtones de sexe masculin sont plus susceptibles d'obtenir la certification pour un métier dont le revenu d'emploi médian est plus élevé que les compagnons non autochtones, un an après l'obtention de leur certificat

Les compagnons autochtones de sexe masculin obtenaient généralement de meilleurs résultats sur le marché du travail que leurs homologues non autochtones un an après la certification (tableau 1). Le revenu d'emploi médian des compagnons autochtones de sexe masculin était de 71 100 \$, soit environ 7 000 \$ de plus que celui des compagnons non autochtones de sexe masculin. Les compagnons métis gagnaient le revenu d'emploi médian le plus élevé (73 500 \$), suivis des compagnons des Premières Nations (68 400 \$) et des compagnons non autochtones (64 000 \$).

Jusqu'à présent, les résultats ont montré que les compagnons autochtones et non autochtones diffèrent à bien des égards, y compris leur choix de métier, leur voie d'accès à la certification, la présence ou l'absence d'une certification Sceau rouge, la mobilité et le secteur de compétence où ils ont obtenu leur certification²⁰. Collectivement, ces caractéristiques peuvent avoir une incidence sur le revenu d'une personne.

20. La comparaison de la région d'emploi plutôt que de la région de certification a donné des estimations semblables.

Pour les hommes, plus de la moitié de l'écart de revenu s'explique par le choix de métier entre les compagnons autochtones et non autochtones (modèle 2). Les autres différences s'expliquent ensuite par des caractéristiques différentes, comme la mobilité interprovinciale, la mention Sceau rouge et le secteur de compétence où ils ont obtenu leur certification (modèle 3). Des résultats semblables expliquent également l'écart de revenu entre les hommes des Premières Nations et les hommes métis.

Après avoir tenu compte de ces divers facteurs, il n'existait aucune différence statistiquement significative entre les revenus médians des compagnons de sexe masculin autochtones et non autochtones (tableau 3).

Pour les femmes, le revenu d'emploi médian des compagnes autochtones était de 27 300 \$, ce qui ne diffère pas significativement de celui des compagnes non autochtones²¹. Toutefois, comme le montre le tableau 2, les compagnons autochtones avaient tendance à obtenir un certificat dans les métiers et les régions où les revenus sont plus élevés, et leurs taux de mobilité interprovinciale étaient plus élevés. Après la prise en considération de ces caractéristiques, le revenu médian des compagnons autochtones était inférieur de 1 900 \$ à celui des compagnons non autochtones, et les différences étaient statistiquement significatives (modèle 3).

21. Une partie de la grande différence de revenu médian entre les hommes et les femmes peut s'expliquer par les différences dans les métiers pour lesquels ils ont obtenu un certificat. De nombreux métiers courants chez les compagnes, comme ceux de coiffeuse, de cuisinière et d'éducatrice de la petite enfance, gagnent moins que les métiers à prédominance masculine, comme ceux d'électricien en construction, de charpentier-menuisier et de mécanicien de chantier.

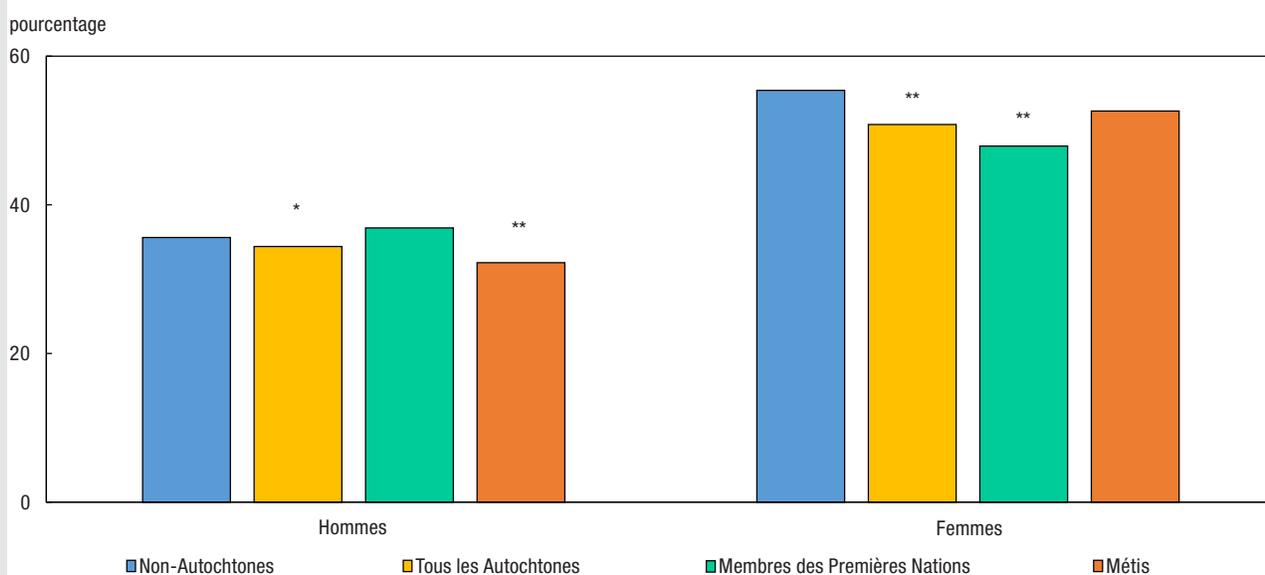
Réception de la Prestation canadienne d'urgence

En 2020, le gouvernement du Canada a mis en place une prestation temporaire, la Prestation canadienne d'urgence (PCU), afin de soutenir les Canadiens et Canadiennes qui ont dû faire face à des interruptions de travail en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures de santé publique connexes. La PCU a fourni 500 \$ par semaine aux travailleurs admissibles du 15 mars au 27 septembre 2020 (voir Su et Jin, 2021, pour plus de détails). La présente section examine la réception de cette prestation par les compagnons autochtones²².

Au cours des 28 semaines où la PCU était disponible, le pourcentage de compagnons qui l'ont reçue au moins une fois variait d'un groupe d'identité autochtone à l'autre. Chez les hommes, les compagnons non autochtones (36 %) et les compagnons des Premières Nations (37 %) ont reçu la PCU à des taux semblables. Cette même mesure était légèrement plus faible chez les compagnons métis de sexe masculin (32 %).

Chez les femmes, un pourcentage plus faible de femmes des Premières Nations (48 %) ont reçu la PCU comparativement à leurs homologues non autochtones (55 %). Même si la différence n'était pas statistiquement significative, le pourcentage était également légèrement plus faible (53 %) pour les compagnes métisses (graphique A-1).

Graphique A-1
Pourcentage de compagnons qui ont reçu la Prestation canadienne d'urgence, selon le sexe et l'identité autochtone



* valeur significativement différente des estimations pour les compagnons non autochtones ($p < 0,05$)

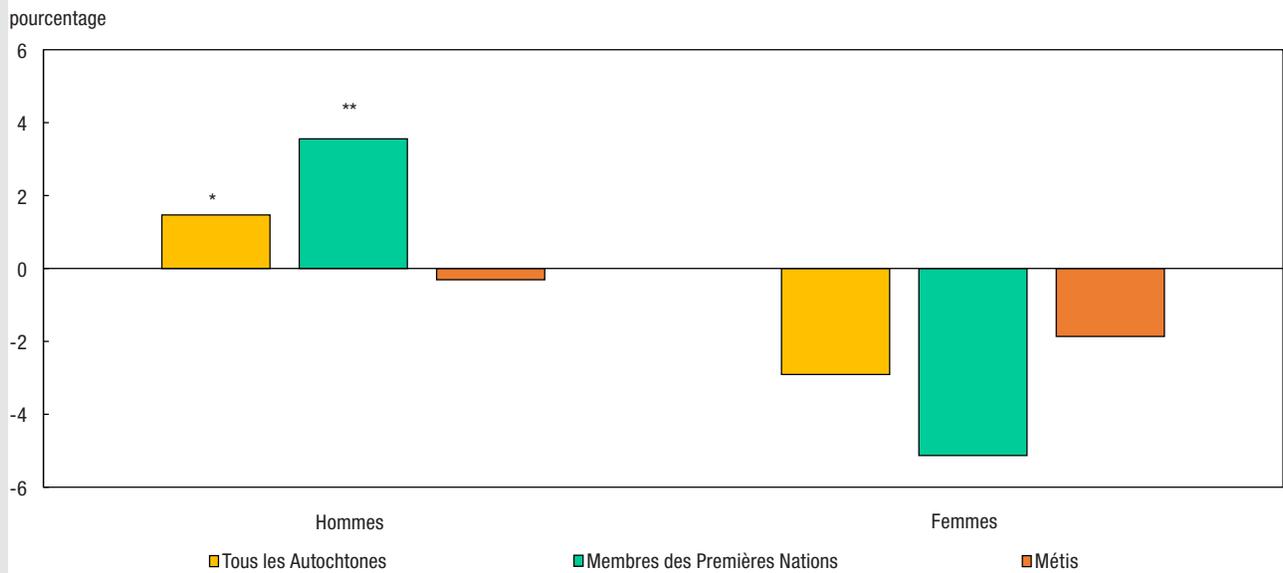
** valeur significativement différente des estimations pour les compagnes non autochtones ($p < 0,01$)

Sources : Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2019; Recensement de 2016 et fichier administratif de la Prestation canadienne d'urgence.

22. Cette section porte sur les compagnons qui ont reçu leur certificat de 2008 à 2019. Dans les sections précédentes, l'échantillon comprenait les personnes qui ont reçu leur certificat de 2008 à 2017.

Comme le montrent les sections précédentes, lorsque les Autochtones ont choisi des métiers spécialisés, ils étaient plus susceptibles de choisir des métiers désignés Sceau rouge qui sont mieux rémunérés. Ils étaient également plus susceptibles d'être originaires de l'Ouest canadien que leurs homologues non autochtones. Ces facteurs pourraient avoir eu une incidence sur le besoin de recevoir la PCU. Après avoir pris en considération la géographie et le métier au moyen de l'analyse de régression, les hommes des Premières Nations étaient plus susceptibles de recevoir la PCU (+3,6 %) que leurs homologues non autochtones (graphique A-2)²³. Bien que les femmes autochtones étaient moins susceptibles de recevoir la PCU que les femmes non autochtones, les différences n'étaient plus statistiquement significatives après avoir tenu compte du métier et de la géographie.

Graphique A-2
Différences dans la probabilité de recevoir la Prestation canadienne d'urgence par rapport aux compagnons non autochtones du même sexe, après avoir tenu compte du métier, de la géographie et d'autres caractéristiques du marché du travail, selon le sexe et l'identité autochtone



* valeur significativement différente des estimations pour les compagnons non autochtones ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente des estimations pour les compagnons non autochtones ($p < 0,01$)

Sources : Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2019; Recensement de 2016 et fichier administratif de la Prestation canadienne d'urgence.

23. Les modèles de probabilité linéaire pour les hommes et les femmes sont estimés séparément, et les coefficients de l'identité autochtone sont présentés. La variable dépendante est un indicateur binaire qui permet de déterminer si le compagnon a déjà reçu la Prestation canadienne d'urgence. Le métier, leur voie d'accès à la certification, la mention Sceau rouge, la mobilité et leur secteur de compétence où ils ont obtenu leur certificat sont compris comme des variables de contrôle (variables indépendantes), ainsi que l'identité autochtone.

Résumé

À l'aide des données de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, le présent document a permis d'examiner les résultats sur le marché du travail des compagnons autochtones récemment certifiés au Canada de 2008 à 2017.

L'étude a montré que les compagnons autochtones avaient tendance à obtenir un certificat dans les métiers et dans les régions où les revenus sont plus élevés, avaient un taux de mobilité interprovinciale plus élevé et étaient plus susceptibles d'obtenir une certification dans le cadre d'un programme d'apprentissage plutôt que d'une qualification professionnelle. Il s'agit de facteurs qui mènent à des résultats positifs sur le marché du travail pour la population de compagnons autochtones.

Cela dit, cette étude a montré un certain nombre de déséquilibres. Plus particulièrement, les hommes des Premières Nations sont sous-représentés parmi les compagnons autochtones. De même, les compagnons autochtones sont moins susceptibles d'avoir une affiliation syndicale et d'être couverts par un régime de pension de l'employeur, ce qui signifie qu'ils peuvent avoir un accès limité à des avantages sociaux, comme des régimes d'assurances de frais médicaux et dentaires²⁴. De plus, après avoir tenu compte de plusieurs facteurs dans le cheminement de carrière des compagnons autochtones, on se serait attendu à ce que leur revenu annuel médian soit plus élevé. La raison derrière ces déséquilibres doit faire l'objet de recherches plus approfondies.

Note aux lecteurs

Limites

Il est important de noter certaines limites du présent article afin que les constatations et les données qui en découlent puissent être utilisées de façon appropriée. Tout d'abord, les lecteurs devraient noter qu'en raison de la petite taille de l'échantillon des groupes d'identité autochtone, il n'a pas toujours été possible de fournir une analyse détaillée séparément pour les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit. De nombreuses statistiques propres aux Inuit n'ont pas pu être publiées en raison d'une indisponibilité des données jumelée à des suppressions intentionnelles visant à respecter les exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

Ensuite, le document repose sur l'hypothèse selon laquelle les personnes qui s'identifient comme des membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuit conserveront leur choix d'identité pour chaque recensement²⁵. Toutefois, le nombre d'Autochtones et de personnes qui s'identifient à un groupe particulier peut changer pour plusieurs raisons. La variation (augmentation ou diminution) du nombre de personnes qui déclarent l'identité autochtone, le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, ou l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne est attribuable à la croissance démographique et aux changements dans l'identité autodéclarée. De plus, les changements apportés aux définitions et aux lois peuvent avoir une incidence sur le dénombrement lié à l'identité autochtone.

Finalement, les données sur le revenu sont fondées sur les déclarations de revenus soumises, qui ne comprennent pas la profession ou le statut à temps plein ou à temps partiel, et sont susceptibles de contenir des données inexactes ou de ne pas contenir certaines données en raison de déclarations incorrectes et de non-déclaration.

Sources des données

Les données utilisées pour cet article proviennent de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) de Statistique Canada. La PLEMT permet l'intégration de données anonymisées provenant du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), du fichier administratif du Système d'information

24. Akyeamong (2004).

25. Le changement d'identité entre les recensements est appelé la mobilité des réponses.

sur les étudiants postsecondaires et d'autres ensembles de données et enquêtes administratives, y compris le recensement.

Le SIAI fournit des renseignements sur les personnes inscrites à une formation et celles ayant obtenu une certification dans un métier pour lequel il existe une formation d'apprenti. Pour cette étude, les enregistrements des compagnons certifiés de 2008 à 2017 ont été utilisés²⁶. Pour un petit nombre de compagnons qui ont reçu plusieurs certificats pour le même métier au sein d'un secteur de compétence, seul le plus récent enregistrement a été utilisé pour l'analyse.

Dans la mesure où le SIAI ne contient pas de renseignements permettant de déterminer si une personne s'identifie comme un membre des Premières Nations, un Métis ou un Inuk, la réponse donnée dans le cadre du Recensement de la population de 2016 (Recensement de 2016) est utilisée pour désigner certains compagnons qui s'identifient comme Autochtones. Environ 25 % des compagnons figurant dans le SIAI ont répondu au questionnaire détaillé du recensement, qui comprenait des questions sur les groupes de population, et ces enregistrements ont été pondérés lors de l'analyse.

Le Fichier des familles T1 est utilisé comme source de renseignements sur le revenu et le marché du travail. Comme les dossiers fiscaux ne contiennent pas de renseignements sur la période ou la durée de l'emploi, il est possible que certains compagnons compris dans cette étude n'aient pas travaillé à temps plein pendant toute l'année civile. De plus, aucun renseignement sur la profession n'est disponible. Le revenu utilisé dans cette étude est le revenu d'emploi total au cours de l'année civile, dont une partie, ou le montant total, pourrait être perçu dans un ou plusieurs emplois sans lien avec le métier dans lequel le compagnon a obtenu son certificat.

De plus, pour saisir la diversité de la population autochtone au Canada, ces renseignements ont été combinés à ceux du Recensement de la population de 2016. Selon le Recensement de la population de 2016, l'identité autochtone renvoie à la question de savoir si la personne s'est identifiée comme Autochtone. Il s'agit des personnes qui sont membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit); les personnes qui sont des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada); et les personnes membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

Le Recensement de la population de 2016 a permis de dénombrer les Autochtones en utilisant cinq catégories : Premières Nations, Inuit, Métis, identités autochtones multiples et identités autochtones non incluses ailleurs²⁷. Bien que l'article porte sur les compagnons qui se sont identifiés comme membres des Premières Nations, Métis et Inuit, les données sur les compagnons qui se sont identifiés comme ayant plusieurs identités autochtones ou des identités autochtones non incluses ailleurs ont été combinées dans la catégorie de toutes les autres identités autochtones en raison du faible nombre de compagnons dans ces groupes. Étant donné que les données du Recensement de la population de 2016 sont utilisées, les Premières Nations qui vivent dans les réserves et hors réserve et les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit inscrits et non inscrits sont compris.

Le fichier administratif de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) est intégré au SIAI pour examiner les reçus de la PCU des compagnons dans la dernière section du document.

26. Dans la section sur la Prestation canadienne d'urgence, les enregistrements des personnes certifiées de 2008 à 2019 ont été utilisés.

27. Pour le Recensement de la population de 2016, un total de 14 réserves indiennes et établissements indiens ont été partiellement dénombrés. Pour ces réserves et ces établissements, le dénombrement des logements n'a pas été autorisé ou a été interrompu avant d'être mené à terme (Statistique Canada, 2016).

Méthodologie

Toutes les estimations sont pondérées en fonction du poids affecté à la personne dans le Recensement de 2016.

Pour effectuer des tests de signification statistique et calculer l'intervalle de confiance des estimations, les erreurs-types sont estimées au moyen de la méthode de répliques répétées équilibrées utilisant les poids de réplification. Consultez le Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération du Recensement de 2016 pour plus de renseignements²⁸.

Définitions

L'**identité autochtone** indique si la personne s'identifiait comme membre des Premières Nations, Métis ou Inuit. Il s'agit des personnes qui sont membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit); les personnes qui sont des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada); et les personnes membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

Le terme « Autochtone » désigne les personnes qui s'identifient comme membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit). Ce terme est utilisé dans cet article.

L'identité autochtone est dérivée des données recueillies à l'aide de trois questions : Groupe autochtone (question 18), statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités (question 20) et appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne (question 21). Pour de plus amples renseignements, consultez le Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population de 2016.

Les **compagnons** sont les personnes qui ont réussi l'examen de qualification et qui ont reçu leur certificat de qualification professionnelle de l'autorité responsable de l'apprentissage. On peut devenir un compagnon par l'intermédiaire d'une formation d'apprenti ou passer l'examen sans être inscrit comme apprenti. Lorsqu'une distinction est nécessaire, une personne dans ce second groupe est appelée un **travailleur qualifié**.

La **mobilité** est définie en comparant le secteur de certification et le secteur de résidence ou d'emploi un an après la certification. Un compagnon est **mobile** s'il a produit des déclarations de revenus ou a un revenu d'emploi à l'extérieur de la province ou du territoire où il a obtenu son certificat.

Le **revenu d'emploi** correspond à la somme des salaires ou traitements, des autres revenus d'emploi et du revenu net provenant d'un travail autonome. Il comprend également le revenu d'emploi exonéré d'impôt déclaré sur le formulaire T90 Revenu exonéré d'impôt en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Le revenu net provenant d'un travail autonome peut être positif, négatif ou égal à zéro. Par conséquent, un petit nombre de compagnons ayant un revenu provenant d'un travail autonome avaient un revenu négatif, et leur revenu est compris dans l'analyse. Tous les revenus sont ajustés en fonction de l'inflation en dollars constants de 2018 à l'aide de l'Indice des prix à la consommation.

Métiers du programme Sceau rouge : Pour aider à établir des normes communes à l'échelle des métiers et à faciliter la mobilité des travailleurs qualifiés partout au Canada, le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage gère le programme du Sceau rouge. Les compagnons d'un métier désigné (Sceau rouge) qui réussissent l'examen du Sceau rouge reçoivent une mention Sceau rouge sur leur certificat de métier provincial ou territorial. Lorsqu'il est apposé à un certificat de métier provincial ou territorial, le Sceau rouge indique qu'une personne de métier a démontré qu'elle avait les connaissances requises pour la norme nationale dans ce métier²⁹. Il existe plus de 50 métiers dans lesquels les gens de métier peuvent obtenir une mention Sceau rouge, comme mécanicien de véhicules automobiles, charpentier-menuisier, cuisinier, plombier ou soudeur.

28. Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de 2016 (Statistique Canada, 2018).

29. Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (2020).

Annexe

Tableau 1
Expérience sur le marché du travail des compagnons certifiés de 2008 à 2017, un an après la certification, selon le sexe et l'identité autochtone

	Compagnons et compagnes	Déclarations de revenus produites	Revenu d'emploi médian	Revenu d'emploi médian des compagnons, à l'exclusion de ceux ayant un revenu d'un travail autonome	Ont déclaré un revenu provenant d'un travail autonome	Ont uniquement un revenu provenant d'un travail autonome	Cotisations syndicales versées	Bénéficiaient d'un régime de pension agréé	Situation de faible revenu après impôt	Mobiles
	nombre	pourcentage	dollars de 2018		pourcentage ¹					
Hommes										
Compagnons non autochtones	383 860	95,4	64 100	65 500	8,8	2,3	50,6	31,5	2,0	8,2
Tous les Autochtones	16 400	92,6**	71 100**	71 900**	7,3**	1,6**	48,1**	26,7**	2,2	13,4**
Compagnons des Premières Nations	6 400	92,4**	68 400**	69 100**	5,6**	1,5**	47,2**	23,1**	3,2**	14,5**
Compagnons métis	9 240	92,6**	73 500**	74 700**	8,7	1,6**	48,5*	28,8**	1,5*	12,7**
Femmes										
Compagnes non autochtone	53 410	95,6	27 600	28 800	13,3	5,2	23,9	13,3	6,8	4,5
Toutes les Autochtones	2 880	92,7**	27 300	28 000	12,1	4,3	27,4*	13,5	9,3*	7,9**
Compagnes des Premières Nations	1 220	92,7*	25 600	26 800	10,5	4,1	24,9	12,2	11,9**	8,6**
Compagnes métisses	1 570	92,8*	28 100	29 400	13,5	4,7	29,3**	14,1	7,1	7,7*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie des personnes non autochtones ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie des personnes non autochtones ($p < 0,01$)

1. Proportion de compagnons parmi ceux présents dans les dossiers fiscaux.

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2017; Fichier des familles T1, 2009 à 2018; Recensement de 2016).

Tableau 2a
Répartition des 10 principaux métiers des compagnons certifiés de 2008 à 2017, selon l'identité autochtone

Compagnons	Électriciens en construction	Charpentiers -menuisiers	Soudeurs	Mécaniciens de véhicules automobiles	Plombiers	Mécaniciens industriels (de chantier)	Tuyauteurs/monteurs d'appareils de chauffage	Préposés de stations -service	Mécaniciens d'équipement lourd	Mécaniciens de camion et transport	
nombre	pourcentage										
Hommes											
Compagnons non autochtones	383 860	13,8	9,9	4,1	5,2	4,1	3,7	3,5	3,5	2,8	2,2
Tous les Autochtones	16 400	13,5	9,8	7,8**	4,0**	4,6	4,6**	4,1*	1,6**	4,2**	2,1
Compagnons des Premières Nations	6 400	12,7	10,8	7,5**	4,1**	3,9	4,4	3,7	1,5**	3,8*	2,5
Compagnons métis	9 240	14,1	9,1	7,9**	4,0**	5,1*	5,0**	4,5*	1,6**	4,4**	1,8**

* valeur significativement différente des estimations pour les compagnons non autochtones ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente des estimations pour les compagnons non autochtones ($p < 0,01$)

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2017, et Recensement de 2016).

Tableau 2b
Répartition des 10 principaux métiers des compagnes certifiées de 2008 à 2017, selon l'identité autochtone

Compagnes	nombre	pourcentage									
		Coiffeuses	Adjointes du soutien en technologie de l'information	Éducatrices de la petite enfance	Cuisinières	Aides personnelles	Préposées de stations -service	Électriciennes en construction	Soudeuses	Cuisinière professionnelle 1 (C.-B.)	Charpentières -menuisières
Femmes											
Compagnes non autochtones	53 410	38,4	6,6	5,9	5,3	3,0	2,8	2,5	1,3	1,3	1,0
Toutes les Autochtones	2 880	40,4	4,4**	2,4**	5,5	1,3**	2,5	3,1	3,3**	4,8**	1,8
Compagnes des Premières Nations	1 220	37,8	4,3*	3,2**	7,6	1,4**	1,4**	2,8	3,7*	8,1**	1,7
Compagnes métisses	1 570	42,1	4,7	1,9**	4,0	1,2**	3,6	3,5	3,1	2,3	2,0

* valeur significativement différente des estimations pour les compagnes non autochtones ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente des estimations pour les compagnes non autochtones ($p < 0,01$)

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2017, et Recensement de 2016).

Tableau 3 : Différences dans le revenu d'emploi médian entre les compagnes non autochtones et autochtones qui ont obtenu un certificat pour un métier de 2008 à 2017, selon le sexe et l'identité autochtone

	Modèle 1-1	Modèle 1-2	Modèle 2-1	Modèle 2-2	Modèle 3-1	Modèle 3-2
Hommes						
			revenu d'emploi médian			
Tous les compagnes autochtones	6 841 \$**	...	2 560 \$**	...	-80 \$...
Compagnes des Premières Nations	...	4 199 \$**	...	1 981 \$*	...	222 \$
Compagnes métis	...	8 927 \$**	...	3 130 \$**	...	-486 \$
			nombre			
Nombre d'observations	313 020	312 460	313 020	312 460	313 020	312 460
Femmes						
			revenu d'emploi médian			
Toutes les compagnes autochtones	-205 \$...	-1 078 \$...	-1 892 \$**	...
Compagnes des Premières Nations	...	-2 886 \$*	...	-2 418 \$*	...	-3 745 \$**
Compagnes métisses	...	1 715 \$*	...	338 \$...	-795 \$
			nombre			
Nombre d'observations	37 360	37 310	37 360	37 310	37 360	37 310
			variables contrôlées			
Ajustement	Aucune		Métier		Métier, région, mobilité, travailleur qualifié, affiliation syndicale, travail autonome	

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente des estimations du revenu médian des compagnes non autochtones ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente des estimations du revenu médian pour les compagnes non autochtones ($p < 0,01$)

Notes : Trois modèles de régression ont été estimés pour les hommes et les femmes séparément. Dans le modèle 1, aucune variable de contrôle autre que l'identité autochtone n'a été comprise pour mesurer la différence totale entre les revenus médians. Dans le modèle 2, les différences dans les métiers ont été contrôlées en utilisant une série de variables fictives pour certains métiers. Dans le modèle 3, un certain nombre d'autres caractéristiques, comme l'affiliation syndicale, le fait d'être un travailleur qualifié, la région de certification et la mobilité, ont été prises en considération, en plus du type de métier.

Dans l'analyse de régression, pour tenir compte des différences dans les choix de métier, il fallait avoir suffisamment d'observations pour chaque métier. En raison de la plus petite taille de la population de compagnes autochtones, de nombreux métiers ont dû être exclus de l'analyse de régression. Cette restriction a eu pour effet de réduire la taille des échantillons. Par conséquent, les résultats du modèle 1 ne sont pas équivalents aux estimations du tableau 1, où les compagnes de tous les métiers sont utilisés. Le tableau 4 présente la liste des métiers sélectionnés utilisés dans l'analyse de régression.

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2017; Fichier des familles T1, 2009 à 2018; Recensement de 2016).

Tableau 4
Métiers sélectionnés utilisés dans l'analyse de régression

Hommes	Femmes
Mécaniciens de véhicules automobiles	Adjointes du soutien en technologie de l'information
Chaudronniers	Éducatrices de la petite enfance
Briqueleurs-maçons	Aides personnelles
Charpentiers-menuisiers	Cuisinières
Ouvriers-artisans en construction	Cuisinières professionnelles 1
Électriciens en construction	Cuisinières professionnelles 2
Cuisiniers	Coiffeuses
Monteurs d'installation au gaz – Classe A	Préposées de stations-service
Coiffeurs	Soudeuses
Essayeurs de frigorigène halocarboné (véhicules)	Électriciennes en construction
Mécaniciens d'équipement lourd	Charpentières-menuisières
Conducteurs d'équipement lourd	
Opérateurs de lavage	
Électriciens industriels	
Techniciens en instrumentation et contrôle industriels	
Mécaniciens industriels (de chantier)	
Adjointes du soutien en technologie de l'information	
Spécialistes de l'isolation (chaleur et gel)	
Monteurs de charpentes métalliques	
Latteurs (mécanique des systèmes intérieurs)	
Machinistes	
Ouvrier métallurgiste (monteur)	
Grutiers	
Débossseurs et réparateurs de carrosserie (métal et peinture)	
Peintres-décorateurs	
Commis aux pièces	
Plombiers	
Conducteurs de pelle mécanique	
Monteurs de lignes électriques	
Cuisiniers professionnels 1	
Cuisiniers professionnels 2	
Mécaniciens en réfrigération et en climatisation	
Techniciens de montage	
Couvreurs	
Monteurs d'échafaudages	
Préposés de stations-service	
Ferblantiers	
Installateurs du système de gicleurs	
Tuyauteurs/monteurs d'appareils de chauffage	
Techniciens de remorques de transport	
Mécaniciens de camion et transport	
Arboristes des services publics	
Installateurs de compteurs d'eau – plombiers	
Soudeurs	

Source : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (Système d'information sur les apprentis inscrits, 2008 à 2018, et Recensement de 2016).

Références

- Akyeampong, E. B. (2004, août). Le mouvement syndical en transition. *L'emploi et le revenu en perspective*.
- Bernard, A., Finnie, R. et St-Jean, B. (2008, 8 octobre). Mobilité interprovinciale et gains. *L'emploi et le revenu en perspective*.
- Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage. (2014). [Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle](https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/edsc-esdc/Em16-5-2014-fra.pdf). https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/edsc-esdc/Em16-5-2014-fra.pdf
- Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage. (2020). [Programme du Sceau rouge](https://www.red-seal.ca/fra/about/pr.4gr.1m.shtml). <https://www.red-seal.ca/fra/about/pr.4gr.1m.shtml>
- Commission de la construction du Québec. (2021). [Apprenti](https://www.ccq.org/fr-CA/qualification-acces-industrie/certificat-competence/apprenti). <https://www.ccq.org/fr-CA/qualification-acces-industrie/certificat-competence/apprenti>
- Gouvernement du Québec. (2021). [Devenir apprenti - apprendre un métier en recevant un salaire](https://www.quebec.ca/emploi/planification-et-gestion-de-carriere/apprentissage-milieu-travail/devenir-apprenti). <https://www.quebec.ca/emploi/planification-et-gestion-de-carriere/apprentissage-milieu-travail/devenir-apprenti>
- Gouvernement du Canada. (2019). [Faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones](https://www.budget.canada.ca/2019/docs/nrc/indigenous-autochtones-fr.html). <https://www.budget.canada.ca/2019/docs/nrc/indigenous-autochtones-fr.html>
- Gouvernement du Canada. (2020). [Rapport annuel au Parlement 2020](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1602010609492/1602010631711). <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1602010609492/1602010631711>
- Gouvernement du Canada. (2021). [Subventions aux apprentis](https://www.canada.ca/fr/services/emplois-formation/soutien-metiers-specialises-apprentis/subventions.html). <https://www.canada.ca/fr/services/emplois-formation/soutien-metiers-specialises-apprentis/subventions.html>
- Gouvernement du Canada. (2022, 27 avril). [Le gouvernement du Canada investit dans la mobilité de la main-d'œuvre pour renforcer les métiers spécialisés](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2022/04/le-gouvernement-du-canada-investit-dans-la-mobilite-de-la-main-d-oeuvre-pour-renforcer-les-metiers-specialises.html). <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2022/04/le-gouvernement-du-canada-investit-dans-la-mobilite-de-la-main-d-oeuvre-pour-renforcer-les-metiers-specialises.html>
- Jin, H., Langevin, M., Lebel, A. et Haan, M. (2020, 9 décembre). Facteurs associés à l'achèvement d'une formation d'apprenti au Canada. *Regards sur la société canadienne*.
- May, B. (2019). *Pénuries de main-d'œuvre et solutions dans l'industrie de la construction de la RGTH*. Ville : Ottawa, Chambre des communes.
- Statistique Canada. (2016). [À propos des données, Profil de la population autochtone, Recensement de 2016](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/abpopprof/about-apropos/about-apropos.cfm?Lang=F). <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/abpopprof/about-apropos/about-apropos.cfm?Lang=F>
- Statistique Canada. (2017, 16 mars). [Les Autochtones vivant hors réserve et le marché du travail : estimations de l'Enquête sur la population active, 2007 à 2015](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-588-x/71-588-x2017001-fra.htm). Produit n° 71-588-x2017001 au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-588-x/71-588-x2017001-fra.htm>
- Statistique Canada. (2018, 11 septembre). [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2016](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-306/index-fra.cfm). <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-306/index-fra.cfm>
- Statistique Canada. (2021, 10 mars). Indicateurs de la mobilité interprovinciale et territoriale des compagnons certifiés, 2008 à 2018. *Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)*.
- Statistique Canada. (2022a, 21 septembre). [La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921a-fra.htm). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921a-fra.htm>
- Statistique Canada. (2022b, 21 septembre). [Identité autochtone par statut d'Indien inscrit ou des traités et résidence selon la géographie autochtone : Canada, provinces et territoires](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810026401&request_locale=fr). https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810026401&request_locale=fr
- Su, S. et Jin, H. (2021). Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les métiers spécialisés : Prestation canadienne d'urgence. *L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche*.